Pour un échantillon d'actifs de production d'énergie, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit qui ont compris, entre autres, le rapprochement du prix contractuel de l'électricité avec les conventions d'achat d'électricité conclues et l'appréciation de la production moyenne à long terme prévue en corroborant les informations avec des rapports techniques fournis par des tiers et les tendances historiques. En outre, nous avons évalué les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement estimées en les comparant aux données historiques et aux données fournies par des tiers pour des actifs sélectionnés et les corroborant avec des rapports techniques fournis par des tiers. Nous avons aussi testé l'exactitude arithmétique du modèle de la juste valeur.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons également réalisé, pour les mêmes échantillons, une analyse de sensibilité sur les prix futurs de l'électricité, les valeurs finales et les taux d'actualisation afin d'évaluer la juste valeur des actifs de production d'énergie. Nous avons aussi évalué les justes valeurs au moyen d'autres données du marché en comparant l'ensemble du portefeuille à des opérations semblables récentes ainsi qu'en calculant les multiples des produits et du BAIIA pour un échantillon d'actifs de production d'énergie et en les comparant aux multiples de sociétés ouvertes comparables.

De plus, nous avons apprécié le caractère adéquat des informations fournies par la société en commandite sur les principales hypothèses et l'analyse de sensibilité à l'égard de la juste valeur des actifs de production d'énergie.

## Acquisitions importantes d'actifs d'énergie éolienne et solaire

Description de la question

Au cours de 2023, la société en commandite a conclu l'acquisition d'un portefeuille d'énergie renouvelable aux États-Unis, d'un portefeuille d'énergie renouvelable en Inde et d'un portefeuille d'énergie éolienne au Royaume-Uni, pour un prix d'acquisition de respectivement 1 083 millions \$, 447 millions \$ et 625 millions \$. Comme il est mentionné à l'alinéa n) de la note 1 et à la note 3, « Acquisitions », des états financiers consolidés, ces regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter des dates d'acquisition correspondantes.

L'audit des acquisitions susmentionnées est complexe en raison des estimations importantes qui sont nécessaires pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie, des passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux et des dérivés sur marchandises acquis. Les hypothèses importantes relatives à ces estimations comprennent, sans toutefois s'y limiter, les prix futurs de l'électricité, les crédits d'impôt sur la production, les volumes de production, les taux d'actualisation, les valeurs finales, les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement. Ces hypothèses sont prospectives et pourraient être touchées par les conditions économiques et les conditions du marché futures.